

71073

Objet

ECLAIRAGE PUBLIC.

Dévolotion de travaux et
fournitures à exécuter
dans le cadre du programme
d'investissement 1971.

DATE DE CONVOCATION

26 avril 1971

DATE D'AFFICHAGE

26 avril 1971

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent : soixante et onze

le trente avril à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M e DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFOUR, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, BUJARD, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD, DOMECCQ, BROTREAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par Me DUFOUR
DELAIR par M. MONTRON
Mme BIDEAU par M. TETARD (jusqu'à 22 heures)
TAP par M. BOUTET.

Absents : MM.

de LIPKOWSKI, Maire
DOIREAU, BUCHET.

M LANDRY

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Un programme d'investissement au titre de l'exercice 1971 a été préparé et comprend :

1°/ L'équipement de la déviation de la RN 733 de la route de Rochefort au Marché Central,

2°/ Le complétage à l'intérieur de la zone urbaine à l'aide de candélabres CEFECA de récupération,

3°/ Le remplacement de lanternes sur le Front de Mer.

I - DEVIATION DE LA RN 733.

La déviation de la R.N.733 est à équiper sur une longueur de 1.300 mètres environ.

L'éclairage de cette avenue nécessite la pose sur terre-plein central de 50 candélabres double crosse.

- Désignation des appareils et appareillages fournis par la Ville de ROYAN.

- 50 candélabres métalliques hauteur de feu 9m,00, avec portillon pour appareillage, fût à section circulaire décroissante de 400/400 entr'axe 300/300, avec jeu de 4 j de scellement de 24/50 crosse double démontable, saillie 2 x 1.50, inclinaison 20°, protection traitement G.T.T., terminaison L 34/80.

- 100 lanternes ouvertes
- 100 lampes à ballons fluorescents
- 50 platines d'appareillage d'alimentation avec bornes de jonction
- 3 armoires de télécommande équipées de :
 - 1 tableau isolant
 - 1 coffret de branchement type E.D.F. tétrapolaire à CC HPC 125 A sous capot plombable.
 - 1 disjoncteur tétrapolaire 125 A réglable
 - 1 interrupteur inversé pour commande manuelle
 - 2 coupe-circuit unipolaire 50 A H.P.C.
 - 4 bornes de jonction isolantes 125 A
 - Fil et câble d'équipement
 - Boulonnerie et divers.

- Travaux.

- Assemblage en chaises de tiges filetées à scellement pour fixation de 50 candélabres y compris la fourniture de fer rond ϕ 14, soudure, etc...

- Confection de 50 socles armés de 0,60 x 0,60 x 0,80 pour fixation des candélabres y compris fouille, coffrage, tube plastique, enlèvement des déblais.

- Peinture de 50 candélabres de 9m,00 de haut comportant :

Lavage au trichloréthylène
Rinçage à l'eau propre
1 couche Wash-Primer phosphatant
2 couches peinture glycérophtalique blanche

- Levage, implantation et fixation sur socle de 50 candélabres

- Pose de 100 lanternes y compris la mise en place de la lampe ballon

- Pose de 50 appareillages doubles dans la base du candélabre et raccordement.

- Fourniture et pose de 1.400 ml de câble vultyprène, V 1000 R 12 N 4 x 16², en tranchée sous buses et en remontée dans la base du candélabre où les câbles passeront en coupure, raccordés aux bornes de jonction.

- Branchement des tableaux de télécommande au réseau, comprenant fourniture, pose et raccordement du câble vultyprène 4 x 35 de section compris accessoires de fixation des câbles et protection à la base sur 3m,00.

- Fourniture, pose et raccordement par câble vultyprène, 2 conducteurs cuivre 2,5² de section en remontée à l'intérieur des 50 candélabres soit pour 100 lanternes de l'appareillage à la lanterne.

- Fourniture, approvisionnement et pose en tranchée de 0,50 x 0,80 de profondeur, de 1.300 ml de tuyaux ciment ϕ 100, joints au mortier de ciment, tamponnés au plâtre aux arrivées et départs des candélabres, compris toutes sujétions, raccordement de traversées de chaussée, remblaiement et transport de l'excédent des déblais aux Décharges publiques.

II - COMPLETAGE DANS LA ZONE URBAINE.

L'opération consiste à compléter les points lumineux dans divers quartiers de ROYAN.

Les supports seront en général des candélabres CEPECA à prendre sur le dépôt du camping municipal, les autres consisteront en des consoles posées sur poteau béton E.D.F.

Ils seront implantés aux emplacements définis par le projet.

Ils seront alimentés soit en souterrain à partir de candélabres existants, soit en aérien puis directement sur le réseau avec relais individuel.

Les lanternes, relais, ballons, lampes, appareillages, consoles seront fournis par la Ville de Royan.

Les travaux comprendront :

- Transport du candélabre au lieu d'implantation
- Levage et mise en place avec massif bétonné
- Mise en place de l'appareillage et de la lanterne et raccordement au réseau.
- Fourniture et pose des câbles d'alimentation en tranchée ordinaire sous trottoir, sous buse, pour les traversées de chaussées.
- Réfection des trottoirs et chaussées.
- Enlèvement des déblais

A titre indicatif, il est donné ci-après le détail de certaines opérations à effectuer :

Situation des points lumineux	Nbre	Alimentation	SUPPORT		LANTERNE	
			CEPECA	EDF	Nombre	Modèle
<u>PARC</u>						
Route de Maisonfort	4	{ 3 souterrains 1 aérien	3	1	4	201 201 sur console
Avenue des Putaies	5	souterrain	5		5	201
Avenue du Tennis	2	souterrain	2		2	201
Allée des Lilas	1	souterrain	1		1	201
Allée des Dunes	1	souterrain	1		1	201
Avenue des Eglantiers	1	souterrain	1		1	201
Avenue des Primevères	2	souterrain	2		2	201
<u>CENTRE</u>						
Rue Pierre Nélaud	4	2 aérien 2 souterrain	2	2	4	Mono mono sur console
Rampe du Vieux BP	4	souterrain	4		4	Mono
<u>L. PESSONNIER</u>						
Rue Dr E. Poché	1	souterrain	1		1	201
Bd de la Côte d'Argent	1	souterrain	1		1	Mono
Av. de la Corniche	3	souterrain	3		3	201
Av. du Fort	3	{ 1 souterrain 2 aérien		2	3	Mono Mono sur console
<u>FONTAILLAC</u>						
Avenue Louise	2	souterrain	2		2	mono
Allée des Chênes	1	aérien	1		1	201
Allée Didier	2	souterrain	2		2	201
Av. de la Métairie	3	{ 2 souterrain 1 aérien	2	1	3	201 201 sur console
Av. Madeleine	2	souterrain	2		2	201
Square La Trémouille	3	souterrain	3		3	anciennes lanternes de la façade de Verthamon
Av. Clémence Isaure	2	aérien		2	2	201 sur console
Av. de Bordeaux	1	aérien		1	1	201 sur console
Av. de Limoges	1	aérien		1	1	201 sur console

Remplacement de lanternes sur le Front de Mer -

Cette opération consiste à poursuivre ce qui a été commencé en 1969 et intéresse :

- Le Front de Mer (vers auditorium) 15 points lumineux
 - La promenade du Casino 1 point lumineux
 - Le square Lessore 7 points lumineux
-
- soit au total 33 points lumineux

Elle comprend :

- 1°/ La dépose de la vasque existante
- 2°/ La pose de la nouvelle lanterne (colonne CFC 4,40)
- 3°/ Le raccordement.

L'estimation de la dépense peut être chiffrée à :

	<u>Hors taxe</u>	<u>T.V.A.</u>	<u>PRIX T.T.C.</u>
Déviatation RN 733	131.175,00	30.170,25	161.345,25
Complétage zone urbaine	80.000,00	18.400,00	98.400,00
Lanternes Front de Mer	34.770,75	7.997,27	42.768,02
			<hr/>
TOTAL T.T.C.			302.513,27
Total arrondi à			<hr/> <u>300.000,00</u>

Les crédits affectés à ces travaux sont :

- de 100.000 Frs (reliquat de l'exercice antérieur)
- et 200.000 Frs (emprunt à contracter auprès de la C.D.C.)

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint Délégué à traiter de gré à gré après appels d'offres, auprès des entreprises spécialisées et des fournisseurs retenus par la Commission des Travaux.

Cette consultation sera faite pour l'ensemble du programme ci-dessus défini et l'exécution des travaux réalisée par tranches au fur et à mesure de la mise en place du financement.

La première tranche à lancer dans l'immédiat sera celle correspondant aux 100.000 Frs disponibles, permettant l'équipement en éclairage public de la déviatation de la route Nationale 733.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis de la Commission des Travaux, Urbanisme et Construction, Equipement et Environnement,

Vu les articles 295 à 301 bis et 308 à 312 du Livre III du Code des Marchés Publics,

Vu le dossier technique établi par les Services municipaux,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint Délégué, à lancer les appels d'offres auprès des fournisseurs et entreprises spécialisées, pour l'ensemble du programme, étant précisé que cette consultation prévoiera une réalisation par tranches, correspondant au financement mis en place.
- d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint délégué à signer les marchés de gré à gré après appels d'offres, dans la limite des crédits disponibles au budget 1971.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ



ROCHEFORT-s MER, le

Le Sous-Préfet,

1 JUIN 1971 ;